

**CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE
D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER**

Je, soussignée, Clémence Richard, greffière adjointe de la Ville de Baie-Comeau, certifie :

- Que le nombre de personnes habiles à voter sur le Règlement 2024-1120 concernant l'aménagement de divers bâtiments municipaux et mandats professionnels – Emprunt de 11 071 910 \$ est de 16 084.
- Que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 1 619.
- Que le nombre de signatures apposées est de 0.

Je déclare que le Règlement 2024-1120 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter et que la tenue d'un scrutin référendaire n'est pas nécessaire.

Baie-Comeau, ce 13^e jour du mois de décembre 2024



Clémence Richard, greffière adjointe